

# Titre Pro Conducteurs de Transports Routier de Marchandises sur Porteur (CTRMP)

TITRE PRO MARCH

## Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (Niveau 3)

L'obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur permet de valider par équivalence :

- ✓ Le permis C
- ✓ La FIMO marchandises (carte CQC)
- ✓ L'attestation de formation ou certificat ADR en Transport de Matières Dangereuses (formation de base)

## Objectifs

- Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

**DURÉE TOTALE = Durée minimale selon les acquis du candidat à l'entrée en formation (entre 210h et 399h) + 35 heures de session de validation).**

### Public Visé

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

### Durée

**399.00** Heures

**57** Jours

### Pré Requis

- Etre apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Savoir lire et écrire en français
- Justifier d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et d'une durée minimale de formation fixée en fonction de ses acquis à l'entrée en formation.
- Durée de formation minimale selon les ACQUIS du candidat à l'entrée en formation :
  - Permis B seul : 399 h
  - Avec Permis C sans FIMO : 315 h
  - Avec Permis C + carte de qualification obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) : 210 h

## Parcours pédagogique

1. Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
2. Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
3. Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

4. Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
5. Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
6. Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

## Les + métier

Le parcours de formation comprend des enseignements théoriques confortés par des enseignements pratiques sur l'ensemble des savoir-faire indiqués au référentiel d'emploi, d'activités et de compétences, et notamment : · La formation et l'examen pour l'obtention ou l'actualisation d'un certificat autorisant le transport des marchandises dangereuses par la route, réglementé par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »), dit « certificat ADR » ; · Une sensibilisation aux premiers secours et à la prévention des risques professionnels ; · La préparation et la présentation aux épreuves de la première session d'examen passées en présence de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives alternant les apports théoriques et les mises en situation pratique
- Salles de formation équipées de moyens multimédia
- Pistes d'évolution homologuées
- Simulateur poids lourds
- Quai de chargement
- Véhicules porteurs écoles
- remise de supports pédagogiques spécifiques au stagiaire

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs agréés et moniteurs BEPECASER

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

## Méthodes et modalités d'évaluation

1. Épreuves anticipés ( ETG, hors circulation, circulation) avec un inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité routière
  2. Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
  3. Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
  4. Epreuve de synthèse : Les compétences des candidats sont évaluées par un jury habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi au vu :
    - a) D'une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien technique
    - b) D'un dossier professionnel (DP) faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
    - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation
  5. Entretien final avec le jury.
- Validation :

En cas de réussite aux épreuves d'évaluation, obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur (Niv.5) délivré par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social. Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

## Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV  
Tarifs : Nous consulter  
Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage  
Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter  
Suite parcours possible : Passage du permis CE (super lourd)

## Effectif

De 4 à 16 Personnes



Contactez-nous !

Johanna Darzeins  
Commerciale

Tél. : 0785735422  
Mail : [commercialpau@city-pro.info](mailto:commercialpau@city-pro.info)

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764